

Emily Hamilton

Terminale 2

## LE VOTE PAR CORRESPONDANCE, UNE SOLUTION À LA FRAGILISATION DE LA DÉMOCRATIE ?

*Le vote par correspondance peut-il être une solution face à l'augmentation du taux d'abstention dû à la situation sanitaire ?*



En pleine crise sanitaire du covid, on observe dans les pays du monde entier une forte augmentation du vote par correspondance. Ce mode de scrutin est un système qui permet aux électeurs de voter depuis un lieu de vote différent de celui qui apparaît sur la liste électorale par des modes différents comme le vote postal, le vote par procuration et le vote électronique. Le vote par correspondance permet donc à tous les électeurs qui ne peuvent se rendre dans un bureau de vote de s'exprimer. Depuis 1975, le vote par correspondance a été remplacé par le **vote par procuration** pour toutes les personnes ayant une impossibilité d'être présent le jour du scrutin dans leur bureau de vote.

Avec des mesures sanitaires importantes mises en place en France et les élections régionales et départementales qui approchent, on peut se demander si une généralisation du vote par correspondance est une solution possible. Ce moyen permettrait aux gens de voter tout en restant protégé contre la pandémie. De plus, on observe une élévation du taux d'abstention ces dernières années. Ainsi, le vote de correspondance pourrait-il être une solution face à cette fragilisation de la démocratie causée par l'abstention et la pandémie ?

La pandémie globale actuelle est un obstacle au vote normal : les mesures sanitaires seront difficiles à respecter, les gens vont devoir se déplacer dans un endroit bondé, à l'intérieur, ils vont s'exposer aux virus, même les plus à risque. Globalement, la situation va freiner les votes, entraînant un taux d'abstention massif. On sait que le taux d'abstention était déjà important depuis quelques années. Par exemple, en 2017, le taux d'abstention était de 15,4 % lors du second tour des présidentiels comparé à un taux de 58,6 % lors du second tour des élections municipales.

Laurent Hénart, maire de Nancy, considère que le vote par correspondance pourrait être une solution. Il a en effet exprimé ses craintes de voir la pandémie entraîner une abstention massive ([www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr)). Pour éviter de reproduire le fiasco du premier tour avec un taux de participation de 44,6 %, l'édile souhaite « expérimenter le vote par correspondance dans les communes volontaires ». En effet, Xavier Iacovelli (sénateur des Hauts-de-Seine) soutient cette idée. Selon lui; “Compte tenu de la situation, beaucoup de Français rechignent à se rendre dans les bureaux de vote, et c'est tout à fait légitime. Or, nous ne sommes pas à l'abri, à l'avenir, d'une crise comparable. Il me semble donc opportun de pouvoir instaurer un vote par correspondance, sous pli fermé. Il ne s'agit pas de remplacer le vote traditionnel, dans un isolement, mais de proposer un complément, de faciliter la vie des électeurs”. Ce vote par correspondance permettrait de garantir le respect des principes démocratiques et garantir le secret du vote et la sincérité du scrutin en période d'état d'urgence sanitaire.

Et on peut voir que les français ne sont pas les seuls à avoir considéré cette alternative, d'autres pays se posent la question ou l'ont déjà mis en place. Par exemple, en Allemagne, il y a eu une augmentation du vote par correspondance avec l'épidémie. En effet, le second tour des élections municipales en Bavière, qui avait

lieu le 29 mars dernier, s'est ainsi déroulé uniquement par correspondance. Aux Etats-unis aussi, ce mode de scrutin a été accepté dans certains états et lors de l'élection présidentielle, les autorités ayant élargi la possibilité de voter de manière anticipée ou par correspondance pour minimiser les files d'attente le jour même du scrutin. Au total, 100 millions d'électeurs en ont fait usage, dont 64 millions par correspondance, un chiffre inédit.

Le vote par correspondance est donc une alternative possible dans la situation particulière que nous vivons, cependant il y a eu beaucoup de contestations par rapport à ce nouveau système. De plus, en France par exemple, il avait été instauré puis supprimé en 1975 et remplacé par le vote par procuration pour un certain nombre de raisons.

La raison principale pour la déléation de ce type de vote était l'incertitude juridique : le vote par correspondance était effectivement à l'origine de nombreuses fraudes ou de rumeurs récurrentes sur de supposés vols de bulletins de vote. Gérald Darmanin (actuel ministre de l'intérieur) soutient l'argument que ce système de vote est trop prompt aux incertitudes juridiques. Selon lui, les contestations du résultat seraient nombreuses, la suspicion est forte : "Nous n'avons pas besoin de cela au moment où la légitimité des élus est attaquée de toute part" ([www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com)).

De plus, aux Etats-Unis, les Républicains, dont Trump, défendent aussi ce point de vue à cause du risque de fraude. Dès le début de sa campagne, Donald Trump n'a cessé de discréditer le vote par correspondance et a dénoncé des fraudes lors de l'élection présidentielle, menaçant de saisir la Cour suprême. Dans son viseur, ces votes par correspondance, et en particulier ceux reçus après la fermeture des bureaux de vote : "Nous allons aller à la Cour suprême. Nous voulons que tous les votes s'arrêtent. Nous ne voulons pas qu'ils trouvent des bulletins à 4 heures du matin et qu'ils les ajoutent à la liste." ([www.bfmtv.com](http://www.bfmtv.com)). Le vote par correspondance serait donc la cause de fraudes et de complots qui remettraient en cause les élections. En plus, Christophe Castaner, ancien ministre de l'intérieur, explique que non seulement le vote par correspondance coûterait des millions à l'État mais le processus implique une multitude d'acteurs et des délais d'expédition des plis très contraints. Et globalement selon Gérald Darmanin, cette réforme serait bâclée: son

ministère « ne sera pas prêt, en quelques semaines ou quelques mois, à offrir aux électeurs un système robuste et assurant une confiance absolue dans le résultat du vote » ([www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com)). Le vote par correspondance nécessite en effet une organisation impeccable, impliquant la Poste. De plus, il commence par mettre en garde contre une réforme qui serait prise « sous le coup de l'événement » et « en express ». Le vote par correspondance, rappelle-t-il, a été maintes fois écarté depuis 1975. Il met en garde : « La pandémie passera et le changement de notre système électoral restera » ([www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com)). Ce système reste donc compliqué et non accepté par certaines personnes. Il y a de nombreuses complications en plus du fait qu'il peut être vu comme fragilisant la démocratie par le risque de fraude et le risque de pression, et qui ne garantit pas le choix libre et secret des électeurs.

Aujourd'hui en France, le débat continue mais globalement, 57% de la population ([amp.lefigaro.fr](http://amp.lefigaro.fr)) voit ce système comme une solution dans notre situation actuelle de la COVID-19, c'est pourquoi certaines propositions de lois à ce sujet sont en cours. Face au risque de la fragilisation de la démocratie, certaines solutions sont apportées, par exemple par Eric Kerrouche, "J'entends les craintes qu'un tel projet peut susciter mais il existe aujourd'hui des moyens et des outils techniques, qui peuvent garantir la sincérité du scrutin, des systèmes anti-fraude que le Conseil d'Etat devra détailler. On peut déjà imaginer que le cachet de la poste fera foi et que tous les bulletins devront être envoyés avant la fermeture des bureaux de vote". Mais les détails sont encore trop flous sur la façon dont l'Etat compte garantir des niveaux suffisants et crédibles de participation électorale pour assurer la légitimité du résultat et créer un environnement de vote sûr et transparent pour les électeurs et les agents électoraux.

### Sources

- [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr)
- [www.publicsenat.fr](http://www.publicsenat.fr)
- [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr)
- [www.bfmtv.com](http://www.bfmtv.com)
- [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com)
- [blogdudroitelectoral.fr](http://blogdudroitelectoral.fr)

## Résumé:

En pleine crise sanitaire du covid, on observe dans les pays du monde entier une forte augmentation du vote par correspondance. Ce mode de scrutin est un système qui permet aux électeurs de voter depuis un lieu de vote différent de celui qui apparaît sur la liste électorale par des modes différents comme le vote postal, le vote par procuration et le vote électronique. Avec des mesures sanitaires importantes mises en place en France et les élections régionales et départementales qui approchent, on peut se demander si une généralisation du vote par correspondance est une solution possible. Le vote de correspondance pourrait-il être une solution face à cette fragilisation de la démocratie causée par l'abstention et la pandémie ?